Entre janvier 2000 et décembre 2010, avez-vous acheté des lecteurs de disques optiques (des « LDO ») ou des produits qui en contiennent

(y compris des ordinateurs, des lecteurs de DVD, des lecteurs de disques Blu-Ray, etc)?

Si oui, vous pourriez être visé par des règlements d'actions collectives totalisant approximativement 5.6 million \$ CAD. Ces règlements doivent être approuvés par les tribunaux.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les règlements, les options qui s'offrent à vous à cet égard et les dates limites des mesures à prendre :

- visitez le site www.siskinds.com/odd/ ou www.cfmlawyers.ca/active-litigation/odd/
- envoyez un courriel à oddclassaction@cfmlawyers.ca
- composez le 1.800.689.2322

Les cabinets d'avocats qui vous représentent sont: Camp Fiorante Matthews Mogerman LLP; Siskinds LLP; et Groupe de Droits des Consommateurs Inc.